

INFORMATIONS FINANCIERES



L'ensemble des prestations est facturé annuellement. Le paiement peut s'effectuer selon deux modalités :
par chèque par mois ou par prélèvement automatique (9 échéances, tous les 6 du mois sauf le mois d'octobre qui s'effectue le 15).
Pour ceux qui choisissent le prélèvement automatique, les documents seront à fournir pour la rentrée de septembre 2023.

Ce tableau présente des tarifs mensuels 2023/2024 (sur 10 mois)

CONTRIBUTION FAMILIALE				
	LYCEE	COLLEGE	PRIMAIRE	MATERNELLE
Contribution familiale	89,00 €	75,00 €	61,50 €	56,00 €
Pour les enfants nés en 2019 venant 4 demi-journées/semaine				43,50 €
Etude du soir (Externe ou DP)	32,50 €	32,50 €		
Garderie/étude (matin ou soir)			30,50 €	30,50 €
Garderie/étude (matin et soir)			52,00 €	52,00 €

L'Institution Saint Pierre est une Ecole ouverte à tous.

Le critère financier ne doit en aucun cas constituer un obstacle à l'inscription d'un enfant.

L'Institution Saint Pierre prend en compte les situations particulières des familles sur justificatif.

Une réduction de 10 % est accordée sur le 2ème enfant, 15 % sur le 3ème enfant et 20 % sur les suivants sur la contribution familiale, et le transport.